

ANNEXE EXERCICE 2023

Présentée par Philippe DJAMBAZIAN
Agent comptable

▪ **FONDATION A*MIDEX**

**Rapport des Commissaires aux comptes
Annexe comptes annuels 2023**



mazars

300, avenue du Prado
13008 Marseille



Les Docks Atrium 10.1 – 10 Place de la joliette
13567 Marseille Cedex 2

Fondation Universitaire A*MIDEX (Aix-Marseille Idex)

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

MAZARS

Société Anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à
directoire et conseil de surveillance
Siège social : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE
Capital de 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat
aux comptes
Siège social : 763, RUE DE VILLIERS – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE
Capital de 2 510 480 EUROS – RCS NANTERRE 672 006 483

Fondation Universitaire « A*MIDEX (Aix-Marseille Idex) »
Jardin du Pharo – 58 Boulevard Charles Livon 13284 Marseille Cedex 7

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2023

Au Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les autorités de tutelle et par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Universitaire « A*MIDEX (Aix-Marseille Idex) » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés au conseil d'administration, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des données budgétaires.

Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise, relatives aux comptes annuels

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, ainsi qu'à l'ordonnateur et à l'agent comptable, de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu que la fondation cesse son activité.

Les comptes annuels ont été établis par l'agence comptable de l'Université Aix-Marseille et arrêtés par le conseil de gestion de la fondation.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 12 mars 2024

Les Commissaires aux comptes,

Mazars

PricewaterhouseCoppers Audit

DocuSigned by:

F73D2D1FAB0E4D5...

Stéphane Marfisi
Associé

DocuSigned by:

136DE385BF65481...

Vincent Thyssen
Associé

ETATS FINANCIERS 2023

**BILAN
COMPTE DE RESULTAT
ANNEXE**

BILAN: ACTIF

Actif	Exercice 2023			Exercice 2022
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	643 591	504 370	139 222	156 790
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-
Donations temporaires d'usufruit	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	496 977	400 708	96 269	103 504
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Autres	146 614	103 661	42 953	53 286
Immobilisations corporelles	37 052 367	21 467 778	15 584 589	11 291 678
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	30 073 076	17 372 486	12 700 589	9 486 370
Immobilisations corporelles en cours	31 048	-	31 048	-
Avances et acomptes	202 133	-	202 133	274 086
Autres	6 746 111	4 095 291	2 650 820	1 531 222
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-	-	-	-
Immobilisations financières	750 179 809	-	750 179 809	750 179 809
Participations et Créances rattachées	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres	750 179 809	-	750 179 809	750 179 809
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	787 875 768	21 972 147	765 903 620	761 628 278
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	2 947	-	2 947	-
Créances	54 946 626	1 598	54 948 224	53 138 018
Créances clients, usagers et comptes rattachés	7 809	1 598	6 210	13 176
Créances reçues par legs ou donations	-	-	-	-
Autres	54 954 434	-	54 954 434	53 151 194
Valeurs mobilières de placement	10 000 000	-	10 000 000	-
Instruments de trésorerie	-	-	-	-
Disponibilités	53 704 849	-	53 704 849	60 047 774
Charges constatées d'avance	11 119	-	11 119	32 044
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	8 772 290	1 598	8 770 691	6 941 800
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)	-	-	-	-
Comptes de régularisation	-	-	-	-
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	796 648 057	21 973 746	774 674 312	768 570 078

BILAN: PASSIF

PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	13 879 125	10 748 908
Fonds propres statutaires	280 000	280 000
Fonds propres complémentaires	13 599 125	10 468 908
Fonds propres avec droit de reprise	395 117	480 313
Fonds propres statutaires	1 592 760	1 592 760
Fonds propres complémentaires	- 1 197 643	- 1 112 447
Ecarts de réévaluation	-	-
Réserves	1 745 151	1 718 443
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves pour projet de l'entité	-	-
Autres	1 745 151	1 718 443
Report à nouveau	- 1 816	- 1 726
Excédent ou déficit de l'exercice	447 400	26 708
Situation nette (sous total)	16 464 977	12 972 645
Fonds propres consommables	-	-
Subventions d'investissement	1 973 970	706 763
Provisions réglementées	-	-
TOTAL FONDS PROPRES (I)	18 438 947	13 679 408
FONDS REPORTES ET DEDIES (II)		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	-	-
Fonds dédiés	4 071 124	2 535 818
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES	4 071 124	2 535 818
PROVISIONS		
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	-	-
TOTAL PROVISIONS (III)	-	-
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	750 147 219	750 147 219
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 466 522	1 575 563
Dettes des legs ou donations	1 519	1 628
Dettes fiscales et sociales	- 20 452	- 14 459
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	289 498	414 132
Autres dettes	46 362	58 512
Instruments de trésorerie	-	-
Produits constatés d'avance	233 572	172 258
TOTAL DETTES (IV)	752 164 241	752 354 853
Autres éléments de trésorerie passive	-	-
Ecarts de conversion Passif (V)	-	-
Comptes de régularisation	-	-
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	774 674 312	768 570 078

COMPTE DE RESULTAT: CHARGES & PRODUITS

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	-	-
Ventes de biens et services	274 008	89 490
<i>Ventes de biens</i>	20 000	5 134
<i>dont ventes de dons en nature</i>	-	-
<i>Ventes de prestations de service</i>	254 008	84 356
<i>dont parrainages</i>	-	-
Produits de tiers financeurs	35 686 130	28 892 341
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	33 944 437	28 892 341
<i>Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable</i>	85 196	-
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>		
<i>Dons manuels</i>		
<i>Mécénats</i>	1 619 048	-
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	37 450	-
<i>Contributions financières</i>	-	-
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	3 893 762	2 807 741
Utilisations des fonds dédiés	-	-
Production stockée et immobilisée	-	-
Reprises sur provisions réglementées	-	-
Autres produits	32 851	2 661 529
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	39 886 751	34 451 101
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	5 093	-
Variation de stock	-	-
Autres achats et charges externes	8 771 792	7 737 071
Variation de stock	2 947	708
Aides financières	-	-
Impôts, taxes et versements assimilés	338 346	293 315
Salaires et traitements	14 161 631	12 364 422
Charges sociales	5 310 332	4 585 385
Autres charges de personnel		
Autres charges		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations et provisions	3 934 250	2 713 078
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	1 535 306	2 535 818
Autres charges	5 882 667	4 215 070
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	39 936 469	34 444 867
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I- II)	- 49 718	6 234

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	497 118	23 125
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	497 118	23 125
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	-	-
Différences négatives de change	-	2 651
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)	-	2 651
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	497 118	20 474
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	447 400	26 708
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	-	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	-	-
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-	-
Participation des salariés aux résultats (VII)	-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-	-
Total des produits (I + III + V)	40 383 869	34 474 226
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	39 936 469	34 447 518
EXCEDENT OU DEFICIT	447 400	26 708
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Engagements reçus	-	-
Dons en nature	-	-
Prestations en nature	-	-
Bénévolat	-	-
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	-	-
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Engagements donnés	-	-
Secours en nature	-	-
Mises à disposition gratuite de biens	-	-
Prestations en nature	-	-
Personnel bénévole	-	-
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	-	-

ANNEXE 2023

Table des matières

I- Les faits caractéristiques	8
1.1. Introduction	8
1.2. Les faits caractéristiques de l'exercice 2023	8
1.3. Changements de méthodes comptables, de modalités d'application, d'évaluation et d'estimation.....	8
II- Règles et méthodes comptables	8
2.1. Règles générales	8
2.2. Référentiel comptable	9
2.3. Méthode comptable	9
2.3.1. Les immobilisations.....	9
2.3.2. Créances et dettes	9
2.3.3. Les dotations consommables	9
III- Les notes sur le bilan	10
3.1. Apport en capital	10
3.2. Subvention d'équipement	10
3.3. Etat des dettes financières et autres emprunts	12
3.4. Etat des dettes circulantes	12
3.5. Immobilisations	13
3.5.1 - Valeurs acquisitions.....	13
3.5.2 – Amortissements.....	14
3.6. Etat des créances	14
3.7. Placement	15
IV- Les notes sur le compte de résultat	16
4.1. Détail compte de résultat : Charges	16
4.2. Détail compte de résultat : Produits.....	16



I- Les faits caractéristiques

1.1. Introduction

La Fondation Universitaire A*MIDEX (Aix-Marseille Idex) a été créée le 29 mai 2012 (par délibération du conseil d'administration d'Aix Marseille Université) par AMU et ses 7 partenaires CNRS, Inserm, CEA, IRD, Sciences Po Aix, Centrale Marseille et AP-HM, pour mettre en œuvre le projet d'Initiative d'Excellence A*MIDEX labellisé en février 2012 et pérennisé en avril 2016 suite à la réussite de son évaluation à l'issue d'une période probatoire de 4 ans.

La Fondation A*MIDEX dispose d'un financement annuel de 25 597 500 €, soit le produit des intérêts d'une dotation de 750 M€ placée à un taux annuel de 3,413%. Avec la signature de la convention de dévolution en décembre 2016, les intérêts de cette dotation sont désormais définitivement acquis à AMU afin de poursuivre la mise en œuvre de sa stratégie avec ses partenaires du site.

En complément de cette dotation, A*MIDEX gère des appels à projets nationaux du PIA et de France 2030 (DREAM U, PANORAMA, CISAM +, TIGER, AMPIRIC, IDEAL, EQUIPEX +...).

Les comptes de la Fondation ont été arrêtés par le Conseil de gestion du **11 mars 2024**.

1.2. Les faits caractéristiques de l'exercice 2023

L'activité est encore en progression en 2023. La fondation a été lauréate de nouveaux appels à projet dans le cadre de France 2030 (PEDR, AAP CMA, BOOSTER), ce qui porte à 65 le nombre de projets en cours.

1.3. Changements de méthodes comptables, de modalités d'application, d'évaluation et d'estimation

L'article L.719-12 du code de l'éducation prévoit que « *les règles relatives aux fondations reconnues d'utilité publique, dans les conditions fixées notamment par la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat, s'appliquent aux fondations universitaires* ».

De facto, les états financiers (bilan compte de résultat et annexe) de la fondation universitaire sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les maquettes de ces états financiers répondent aux formats des états financiers du règlement ANC précité. Ils intègrent les comptes spécifiques présentés dans ce règlement.

Ces états financiers ne sont pas agrégés avec les données financières de l'EPSCP. Les comptes de l'EPSCP sont distincts de ceux de la fondation universitaire.

II- Règles et méthodes comptables

2.1. Règles générales

La fondation est abritée par l'Université Aix Marseille. Elle n'a pas la personnalité morale mais dispose d'une autonomie financière.

Le conseil de gestion est l'organe délibérant de la fondation et le Président en est l'ordonnateur.

L'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (Budget) et le compte financier de la fondation sont votés par le conseil de gestion de la fondation puis doivent être adoptés par le Conseil d'Administration d'AMU.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2023.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,



indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2.2. Référentiel comptable

Les comptes de la fondation ont été établis conformément au règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations (notamment le règlement 2009-01 du 3 décembre 2009 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation et modifiant le règlement n°99-01 du comité de la réglementation comptable).

En effet depuis l'exercice 2016, en application du recueil des normes comptables des établissements publics, plus aucune opération n'est comptabilisée en résultat exceptionnel de la fondation. Une comptabilisation en produit et charge d'exploitation est réalisée selon la nature de la dépense ou de la recette. Cette présentation, applicable aux comptes annuels de l'université d'Aix-Marseille, est également appliquée dans les comptes de la fondation, dont la présentation déroge de ce fait aux règles applicables aux fondations.

2.3. Méthode comptable

2.3.1. Les immobilisations

Les immobilisations corporelles sont généralement évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation probable du bien. Le prorata temporis est pratiqué par la fondation.

2.3.2. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire ou de réalisation d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

Produits à recevoir : Il s'agit de produits acquis et comptabilisés par l'établissement dont le montant, non définitivement arrêté, n'a pas encore fait l'objet d'un titre de recettes.

Charges à payer : il s'agit des charges comptabilisées au titre de livraisons de biens ou des prestations de service réceptionnées au cours de l'exercice et pour lesquelles les factures correspondantes ont été visées et liquidées au cours de l'exercice suivant.

2.3.3. Les dotations consommables

Les dotations consommables représentent des actifs destinés à être consommés sur la durée de vie prévue par les statuts, conformément aux engagements pris par les fondateurs.

L'article 18 des statuts de la Fondation Universitaire stipule (i) que la fraction consommable de la dotation ne peut excéder chaque année 20 % de son montant total (ii) que les personnes publiques ne peuvent apporter plus de 50% de la dotation initiale (iii) que la fraction consommable de la dotation apportée par des personnes publiques ne peut excéder 50%.

III- Les notes sur le bilan

3.1. Apport en capital

Fondateur	Dotation statutaire			Part non consommée (4)	Situation nette passif (5) = (1)+(4)
	Part non consommable (1)	Part consommable (2)	Total (3)		
Université d'Aix-Marseille (AMU)	170 000	170 000	340 000	-	170 000
BPPC	-	150 000	150 000	110 000	110 000
CDC	97 500	97 500	195 000	29 160	126 660
CEPAC	-	382 760	382 760	40 115	40 115
STS	-	750 000	750 000	173 342	173 342
Innate Pharma	-	30 000	30 000	30 000	30 000
Université d'Aix-Marseille (AMU)	2 500	2 500	5 000	2 500	5 000
CNRS	2 500	2 500	5 000	2 500	5 000
INSERM	2 500	2 500	5 000	2 500	5 000
Institut d'Etudes Politiques	2 500	2 500	5 000	2 500	5 000
Ecole Centrale de Marseille	2 500	2 500	5 000	2 500	5 000
TOTAL	280 000	1 592 760	1 872 760	395 117	675 117

L'ensemble des dotations a été libéré par l'ensemble des fondateurs.

Les dotations listées sont issues des dotations initiales des fondations Amidex et AMU.

3.2. Subvention d'équipement

Comme évoqué ci-avant, des produits à recevoir sont comptabilisés à hauteur des dépenses. Les acomptes ANR et les dons sont rattachés par Labex ou projets.

Les subventions sont ainsi rattachées aux dépenses d'investissement selon la méthode à l'avancement aux coûts encourus.

La contrepartie des immobilisations vient abonder la subvention d'équipement.

Les Reprises de subventions d'équipement se font au rythme des amortissements constatés sur les immobilisations.

Financements externes	Bilan ouverture	Augmentation	Diminution	31.12.2023	31.12.2023 dont non fléchées *
ETAT	10 468 908	3 132 741	- 2 524	13 599 125	834 938
Financement des actifs mis à disposition	-			-	
Reprises sur le financement des actifs mis à disposition	-			-	-
ETAT : BIENS MIS A DISPOSITION	-	-	-	-	-
Ministère Education Nationale	28 201 406	6 756 713	- 124 706	34 833 413	834 938
Reprises cumulées Etat	- 17 732 498	- 3 623 972	122 183	- 21 234 288	
ETAT : FINANCEMENT DES AUTRES ACTIFS	10 468 908	3 132 741	- 2 524	13 599 125	834 938
HORS ETAT	706 763	1 267 207	-	1 973 970	116 838
Région	147 245	41 492		188 737	36 455
Reprises cumulées Région	- 41 368	- 31 085		- 72 453	
Département	50 000	144 994		194 994	
Reprises cumulées Département	- 8 195	- 36 328		- 44 524	
Commune	70 000	108 999		178 999	80 000
Reprises cumulées Commune	- 9 282	- 17 639		- 26 920	
Subv. Équipt autres coll. Publiques	705 636	1 198 900		1 904 537	383
Reprises cumulées autres coll. Publiques	- 274 173	- 159 540		- 433 714	
Union Européenne	-			-	
Reprises cumulées Union Européenne	-			-	
Autres organismes	1 272			1 272	
Reprises cumulées Autres organismes	- 1 272			- 1 272	
Autres subventions d'équipement	79 040	40 000		119 040	
Reprises cumulées autres subventions d'équipement	- 12 140	- 22 585		- 34 725	
TOTAL DES FINANCEMENTS EXTERNES	11 175 671	4 399 948	- 2 524	15 573 096	951 776

3.3. Etat des dettes financières et autres emprunts

	2022	2023	Variation	Créances ou dettes à moins de 1 an	Créances ou dettes à plus de 1 an	Créances ou dettes à plus de 5 ans
Dettes financières et autres emprunts	750 000 000	750 000 000	-			
Dotation non consommable	750 000 000	750 000 000	-			750 000 000
Emprunts / Cessions Dailly			-			
Emprunts auprès des établissements de crédits			-			
Dépôts et cautionnement reçus	147 219	147 219	-	147 219		
Total général	750 147 219	750 147 219	-	147 219	-	750 000 000

3.4. Etat des dettes circulantes

	2022	2023	Variation	Créances ou dettes à moins de 1 an	Créances ou dettes à plus de 1 an	Créances ou dettes à plus de 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 989 694	1 756 020	- 233 675	1 756 020		
Dettes fournisseurs	- 750	72 088	72 837	72 088		
Fournisseurs: Factures non parvenues	1 990 444	1 683 932	- 306 512	1 683 932		
Dettes fiscales et sociales	- 14 459	- 20 452	- 5 993	- 20 452		
CAP Personnel	- 14 459	- 20 452	- 5 993	- 20 452		
Dettes: TVA	-	-	-	-		
Avances et acomptes reçus	95 019 860	117 506 033	22 486 173	117 506 033		
Autres dettes non financières	1 628	31 369	29 741	31 369		
Autres dettes non financières	1 628	31 369	29 741	31 369		
Produits constatés d'avance	172 258	233 572	61 314	233 572		
Total général	97 168 981	119 506 542	22 337 561	119 506 542	-	-

Détail des produits constatés d'avance

Imputation	Libellé	31.12.2022	31.12.2023	Variation 2022/2023
48700000	PCA - Projets France 2030	75 500	163 500	88 000
48700000	PCA - Partenariat	96 758	70 072	- 26 686
TOTAL		172 258	233 572	61 314

3.5. Immobilisations

3.5.1 - Valeurs acquisitions

Actif Immobilisé	Bilan ouverture	MES comptes techniques N-1	Augmentations	Diminutions	Comptes techniques au 31/12/23	31.12.2023
Immobilisations incorporelles	580 345	3 213	64 001	2 248	4 706	643 591
Frais Recherche & Dévelopmt	-	-	-	-	-	-
Logiciels acquis / créés	446 581	-	47 939	2 248	2 475	494 746
Autres concessions, brevets	-	-	-	-	2 231	2 231
Autres immobilisations incorporelles	133 764	3 213	16 063	-	-	146 614
Immobilisations corporelles	28 759 039	1 262 037	8 690 520	123 258	754 922	36 819 187
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions, bâtiments dotation	-	-	-	-	-	-
Constructions, bâtiments acquis	-	-	-	-	-	-
Inst Agencements constructions dotation	-	-	-	-	-	-
Inst Agencements constructions acquises	-	-	-	-	-	-
Autres Inst Agencements constructions	4 039	-	2 550	-	-	6 589
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-	-
Inst. Tech complexes affectées	95 489	-	-	8 397	-	87 092
Installations, matériels, outillages	23 643 235	1 262 037	6 935 920	75 205	744 069	29 985 984
Collections littéraires scientifiques, artistiques	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles (matériel informatique, mobilier, matériel de bureau et de transport...)	5 016 276	-	1 752 050	39 656	10 853	6 739 523
Immobilisations en cours	274 086	-	71 954	-	31 048	233 180
<i>En cours d'immobilisation (23130000)</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Avance (23810000)</i>	274 086	-	71 954	-	-	202 133
<i>En cours d'immobilisation (23xxxxxx)</i>	-	-	-	-	31 048	31 048
<i>Participations et créances rattachées à des participations</i>	-	-	-	-	-	-
Immobilisations financières	750 179 809	-	-	-	-	750 179 809
TOTAL GÉNÉRAL	779 793 280	1 265 249	8 682 568	125 506	790 676	787 875 768

3.5.2 – Amortissements

Amortissements/Dépréciations	Bilan d'ouverture	Augmentations	Diminutions	31.12.2023
Immobilisations incorporelles	423 554	83 063	- 2 248	504 370
Frais développement	-	-	-	-
Logiciels, brevets et licences	343 077	59 880	- 2 248	400 708
Autres concessions, brevets	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	80 478	23 183	-	103 661
Immobilisations corporelles	17 741 447	3 847 065	- 120 735	21 467 778
Terrains et aménagements	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillages	14 252 355	3 201 407	- 81 276	17 372 486
Collections	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	3 489 093	645 657	- 39 459	4 095 291
Bâtiment remis en dotation	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL des amortissements	18 165 002	3 930 128	- 122 983	21 972 147

3.6. Etat des créances

	2022	2023	Variation	Créances ou dettes à moins de 1 an	Créances ou dettes à plus de 1 an	Créances ou dettes à plus de 5 ans
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	13 176	6 210	- 6 966	6 210	-	-
Clients douteux	-	1 598	1 598	1 598	-	-
Créances clients	13 176	6 210	- 6 966	6 210	-	-
Dépréciation	-	1 598	1 598	1 598	-	-
Créances des entités publiques des organismes internationaux et commission européenne	41 770 247	61 765 367	19 995 121	61 765 367	-	-
Créance: TVA	-	1 800 238	1 800 238	1 800 238	-	-
Créances: Subventions d'exploitation	35 726 814	49 836 025	14 109 211	49 836 025	-	-
Créances: Subventions d'investissement	6 043 433	10 129 105	4 085 672	10 129 105	-	-
Créances sur les autres débiteurs	39 906	769 719	729 813	769 719	-	-
Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)	32 044	11 119	- 20 925	11 119	-	-
Total général	41 855 374	62 552 416	20 697 042	62 552 416	-	-

Détail des produits à recevoir et clients - Factures à établir (en €) :

Nature		2022	2023	Variation 2022 / 2023 en €
	France 2030	5 958 512	9 716 481	3 757 969
	IDEX	84 921	262 624	177 703
TOTAL INVESTISSEMENT		6 043 433	9 979 105	3 935 672
	France 2030	33 269 998	47 682 782	14 412 784
	IDEX	1 820 783	1 178 735	- 642 048
	CISAM	496 002	760 152	264 149
	Partenariat	52 831	63 886	11 056
	Produits Financiers	6 183	496 384	490 200
TOTAL FONCTIONNEMENT		35 645 798	50 181 939	14 536 141
TOTAL		41 689 231	60 161 043	18 471 813

3.7.Placement

Livret institutionnel Triplex	12 006 183
Compte titres TCN	10 000 000
Total	22 006 183

La Fondation universitaire AMIDEX place ses excédents de trésorerie conformément au décret n°2021-29 du 14 janvier 2021 qui précise que les fonds des organismes publics provenant de dons, legs et de libéralités ne sont pas concernés par le respect de cette obligation de dépôt de fonds au Trésor figurant à cet article.

Les intérêts courus de l'exercice 2023 représentent au total 496 K€.

IV- Les notes sur le compte de résultat

L'année 2023 présente un excédent de : **447 400 €**

4.1. Détail compte de résultat : Charges

	2022	2023	Variation
Achats	7 626	5 093	- 2 534
Autres achats	437	-	437
Frais sur achats	7 189	5 093	2 097
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	4 508 385	6 221 013	1 712 627
Autres charges diverses	32 732	61 186	28 454
Autres charges spécifiques	4 069 879	5 623 458	1 553 579
Autres droits	50	2 838	2 788
Autres impôts et taxes	3 552	337	3 215
Droits d'auteur	639	1 801	1 161
Impôt et taxes - Personnel	289 763	338 009	48 246
Pertes sur créances irrécouvrables	-	828	828
Redevances pour concessions	111 770	192 556	80 786
Charges de personnel	16 949 806	19 471 962	2 522 156
Autres charges de personnel	55 581	81 898	26 318
Charges sociales	4 529 804	5 228 433	698 629
Salaires, traitements et rémunérations divers	12 364 422	14 161 631	1 797 209
Charges financières	2 651	-	- 2 651
Pertes de change	2 651	-	2 651
Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme	7 730 154	8 768 845	1 038 692
Achats de sous-traitance et services extérieurs	2 483 388	3 233 273	749 886
Achats et variations de stock	1 286 433	1 227 435	58 998
Autres services extérieurs	3 960 333	4 308 137	347 804
Dotations aux am, dépréciations et aux provisions financières			
Dotations aux am, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés	2 713 078	3 934 250	1 221 173
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)	2 535 818	1 535 306	- 1 000 512
Total général	34 447 518	39 936 469	5 488 951

4.2. Détail compte de résultat : Produits

	2022	2023	Variation
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)	28 892 341	35 600 935	6 708 594
Subventions pour charges de service public	-	-	-
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	28 878 943	33 944 437	5 065 494
Dons et legs	13 398	1 656 498	1 643 100
Produits de la fiscalité affectée	-	-	-
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)	2 751 019	392 054	- 2 358 965
Ventes de biens ou prestations de services	89 490	274 008	184 518
Produits de cessions d'éléments d'actif	-	-	-
Autres produits de gestion	2 661 529	118 046	2 543 483
Autres produits	2 807 741	3 893 762	1 086 021
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	36	-	36
Reprise du financement rattaché à un actif	2 807 705	3 893 762	1 086 057
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie			
Gains de change			
Autres produits financiers	23 125	497 118	473 993
Total général	34 474 226	40 383 869	5 909 643

▪ **FONDATION IMÉRA**

**Rapport des Commissaires aux comptes
Annexe comptes annuels 2023**



mazars

300, avenue du Prado
13008 Marseille



Les Docks Atrium 10.1 – 10 Place de la joliette
13567 Marseille Cedex 2

Fondation Universitaire « Institut Méditerranéen de Recherches Avancées »

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

MAZARS

Société Anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à
directoire et conseil de surveillance
Siège social : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE
Capital de 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat
aux comptes
Siège social : 763, RUE DE VILLIERS – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE
Capital de 2 510 480 EUROS – RCS NANTERRE 672 006 483

Fondation Universitaire « Institut Méditerranéen de Recherches Avancées »
Jardin du Pharo – 58 Boulevard Charles Livon 13284 Marseille Cedex 7

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2023

Au Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les autorités de tutelle et par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Universitaire « Institut Méditerranéen de Recherches Avancées » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés au conseil d'administration, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des données budgétaires.

Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise, relatives aux comptes annuels

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, ainsi qu'à l'ordonnateur et à l'agent comptable, de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu que la fondation cesse son activité.

Les comptes annuels ont été établis par l'agence comptable de l'Université Aix-Marseille et arrêtés par le conseil de gestion de la fondation.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

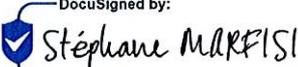
- il apprécie le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 12 mars 2024

Les Commissaires aux comptes,

Mazars

PricewaterhouseCoppers Audit

DocuSigned by:

F73D2D1FAB0E4D5...

Stéphane Marfisi
Associé

DocuSigned by:

136DE385BF65481...

Vincent Thyssen
Associé

ETATS FINANCIERS 2023

**BILAN
COMPTE DE RESULTAT
ANNEXE**

BILAN: ACTIF

Actif	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-
Donations temporaires d'usufruit	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	107 456	96 309	11 147	11 684
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Autres	107 456	96 309	11 147	11 684
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-	-	-	-
Immobilisations financières	2 800	-	2 800	-
Participations et Créances rattachées	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres	2 800	-	2 800	-
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	110 256	96 309	13 947	11 684
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	-	-	-	-
Créances	166 469	-	166 469	171 834
Créances clients, usagers et comptes rattachés	-	-	-	-
Créances reçues par legs ou donations	-	-	-	-
Autres	166 469	-	166 469	171 834
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Instruments de trésorerie	-	-	-	-
Disponibilités	476 387	-	476 387	849 486
Charges constatées d'avance	-	-	-	-
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	642 856	-	642 856	677 652
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)	-	-	-	-
Comptes de régularisation	-	-	-	-
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	753 111	96 309	656 802	689 337

BILAN: PASSIF

PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	1 000	1 000
Fonds propres statutaires	1 000	1 000
Fonds propres complémentaires	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	4 000	4 000
Fonds propres statutaires	4 000	4 000
Fonds propres complémentaires	-	-
Ecarts de réévaluation	-	-
Réserves	677 379	555 967
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves pour projet de l'entité	-	-
Autres	677 379	555 967
Report à nouveau	-	-
Excédent ou déficit de l'exercice	- 51 377	121 412
Situation nette (sous total)	631 002	682 379
Fonds propres consommables	-	-
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	-	-
TOTAL FONDS PROPRES (I)	631 002	682 379
FONDS REPORTES ET DEDIES (II)		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	-	-
Fonds dédiés	-	-
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES	-	-
PROVISIONS		
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	-	-
TOTAL PROVISIONS (III)	-	-
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	-	-
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	799	3 475
Dettes des legs ou donations	205	88
Dettes fiscales et sociales	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	21 836	436
Instruments de trésorerie	-	-
Produits constatés d'avance	2 959	2 959
TOTAL DETTES (IV)	25 799	6 957
Autres éléments de trésorerie passive	-	-
Ecarts de conversion Passif (V)	-	-
Comptes de régularisation	-	-
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	656 802	689 337

COMPTE DE RESULTAT: CHARGES & PRODUITS

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	-	-
Ventes de biens et services	-	-
<i>Ventes de biens</i>	-	-
<i>dont ventes de dons en nature</i>	-	-
<i>Ventes de prestations de service</i>	-	-
<i>dont parrainages</i>	-	-
Produits de tiers financeurs	564 269	588 728
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	564 269	588 728
<i>Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable</i>	-	-
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>		
<i>Dons manuels</i>	-	-
<i>Mécénats</i>	-	-
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	-	-
<i>Contributions financières</i>	-	-
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	-	-
Utilisations des fonds dédiés	-	-
Production stockée et immobilisée	-	-
Reprises sur provisions réglementées	-	-
Autres produits	436	-
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	564 705	588 728
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	-	-
Variation de stock	-	-
Autres achats et charges externes	110 172	79 448
Variation de stock	-	-
Aides financières	-	-
Impôts, taxes et versements assimilés	4 167	2 995
Salaires et traitements	164 399	120 723
Charges sociales	62 920	45 670
Autres charges de personnel		
Autres charges	-	-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations et provisions	5 684	7 538
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	-	-
Autres charges	268 740	210 942
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	616 082	467 316
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I- II)	- 51 377	121 412
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	-	-

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2023	Exercice 2022
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	-	-
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)	-	-
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-	-
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	- 51 377	121 412
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	-	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	-	-
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-	-
Participation des salariés aux résultats (VII)	-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-	-
Total des produits (I + III + V)	564 705	588 728
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	616 082	467 316
EXCEDENT OU DEFICIT	- 51 377	121 412
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Engagements reçus	-	-
Dons en nature	-	-
Prestations en nature	-	-
Bénévolat	-	-
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	-	-
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Engagements donnés	-	-
Secours en nature	-	-
Mises à disposition gratuite de biens	-	-
Prestations en nature	-	-
Personnel bénévole	-	-
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	-	-

ANNEXE 2023

TABLE DES MATIERES

1/ Les faits caractéristiques de l'exercice 2023

1.1) Introduction	p 8
1.1) Les faits caractéristiques de l'exercice 2023.....	p 8

2/ Règles et méthodes comptables

2.1) Règles générales	p 9
2.2) Référentiel comptable.....	p 9
2.3) Méthodes comptables	p 9
2.3.1) Les immobilisations	p 10
2.3.2) Créances et dettes	p 10
2.3.3) Les dotations consommables	p 10

3/ Les notes sur le bilan

3.1) Apport en capital	p 11
3.2) Réserves et report à nouveau	p 11
3.3) Subvention d'équipement	p 12
3.4) Etat des dettes	p 13
3.5) Immobilisations.....	p 14
3.5.1) Valeurs d'acquisitions	p 14
3.5.2) Amortissements	p 15
3.6) Etat des créances	p 16

4/ Les notes sur le compte de résultat

4.1) Détail compte de résultat : Charges	p 17
4.2) Détail compte de résultat : Produits	p 17



1/ Les faits caractéristiques

1.1 Introduction

La fondation Universitaire Institut Méditerranéen de Recherche Avancées (IMÉRA) a été créée par délibération du conseil d'Administration de l'Université d'Aix-Marseille du 23/10/2012.

L'Institut Méditerranéen de Recherches Avancées (IMÉRA) a été sélectionné comme l'un des quatre Instituts d'Etudes Avancées (IEA) du Réseau Français des Instituts d'Etudes Avancées (RFIEA). Le RFIEA a été sélectionné par le Gouvernement comme l'un des treize projets de RTRA (Réseaux Thématiques de Recherches Avancées) et créé sous forme de fondation de coopération scientifique.

Le réseau des quatre IEA en Sciences Humaines et Sociales, le RFIEA a obtenu en 2012 un Labex (RFIEA+).

L'IMÉRA accueille des chercheurs en résidence. Sa spécificité par rapport aux autres IEA de ce réseau est double :

- il s'intéresse à des chercheurs qui peuvent relier SHS et Sciences (ainsi que Arts et Sciences),
 - il incite ses résidents à développer des interactions avec les équipes et laboratoires de l'Université d'Aix-Marseille.
- Son but est que ces contacts et interactions interdisciplinaires soient pour ses résidents des générateurs de nouvelles voies de recherches, et que ses résidents puissent faire bénéficier la communauté des chercheurs des stratégies d'innovation qu'ils ont pu développer à l'interface de différentes disciplines.

L'IMÉRA met en œuvre une politique scientifique et de fonctionnement en accord avec la Charte des Instituts d'Etudes Avancées du RFIEA, approuvée par le Conseil d'Administration « réseau français des instituts d'études avancées » du 5 mars 2012.

Cette Fondation, qui prend le nom de « Institut Méditerranéen de Recherches Avancées » (IMÉRA), a pour objet de contribuer à l'émergence et au développement de démarches pluri-, inter- et transdisciplinaires de recherche de rang mondial, et de préparation des jeunes chercheurs à ces démarches, sur le territoire de l'Université d'Aix-Marseille.

La mission de la Fondation est de gérer les fonds alloués au titre du programme scientifique de l'IMÉRA afin :

- de financer des résidences de scientifiques de toutes disciplines et d'artistes et accompagner ces résidences avec une programmation génératrice de création de projets de recherche émergents, interdisciplinaires et innovants de très haut niveau international dans un périmètre d'excellence évolutif, tel que défini dans le projet susvisé ;
- d'attirer des chercheurs de haut niveau et de contribuer à l'émergence d'équipes de rang mondial à l'Université d'Aix-Marseille ;
- de participer en accord avec les formations à des incitations des étudiants et doctorants de haut niveau à prendre connaissance de ces ouvertures interdisciplinaires ;
- d'accroître les partenariats des chercheurs avec le monde social, économique et culturel ;
- de développer l'attractivité de l'Université d'Aix-Marseille à l'international ainsi que son identité euro-méditerranéenne ;
- d'expérimenter les interactions interdisciplinaires pour identifier les processus transdisciplinaires les plus féconds.

Les comptes de la Fondation ont été arrêtés par le Conseil de gestion du **05 Mars 2024**.

1.2 Les faits caractéristiques de l'exercice 2023

Néant



2/ Règles et méthodes comptables

2.1. Règles générales

La fondation est abritée par l'université Aix Marseille. Elle n'a pas la personnalité morale mais dispose d'une autonomie financière.

Le conseil de gestion est l'organe délibérant de la fondation et le Président en est l'ordonnateur secondaire. L'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (Budget) et le compte financier de la fondation doivent être adoptés par le Conseil d'Administration de l'Université.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2023.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'article L.719-12 du code de l'éducation prévoit que « *les règles relatives aux fondations reconnues d'utilité publique, dans les conditions fixées notamment par la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat, s'appliquent aux fondations universitaires* ».

De facto, les états financiers (bilan compte de résultat et annexe) de la fondation universitaire sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les maquettes de ces états financiers répondent aux formats des états financiers du règlement ANC précité. Ils intègrent les comptes spécifiques présentés dans ce règlement.

Ces états financiers ne sont pas agrégés avec les données financières de l'EPSCP. Les comptes de l'EPSCP sont distincts de ceux de la fondation universitaire.

2.2. Référentiel comptable

Les comptes de la fondation ont été établis conformément au règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations (notamment le règlement 2009-01 du 3 décembre 2009 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation et modifiant le règlement n°99-01 du comité de la réglementation comptable), à l'exception du résultat exceptionnel.

En effet depuis l'exercice 2016, en application du recueil des normes comptables des établissements publics, plus aucune opération n'est comptabilisée en résultat exceptionnel de la fondation. Une comptabilisation en produit et charge d'exploitation est réalisée selon la nature de la dépense ou de la recette. Cette présentation, applicable aux comptes annuels de l'université d'Aix-Marseille, est également appliquée dans les comptes de la fondation, dont la présentation déroge de ce fait aux règles applicables aux fondations.



2.3. Méthodes comptables

2.3.1 Les immobilisations

Les immobilisations corporelles sont généralement évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation probable du bien. Le prorata temporis est pratiqué par la fondation.

2.3.2 Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire ou de réalisation d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

Produits à recevoir : Il s'agit de produits acquis et comptabilisés par l'établissement dont le montant, non définitivement arrêté, n'a pas encore fait l'objet d'un titre de recettes.

Charges à payer : il s'agit des charges comptabilisées au titre de livraisons de biens ou des prestations de service réceptionnées au cours de l'exercice et pour lesquelles les factures correspondantes ont été visées et liquidées au cours de l'exercice suivant.

2.3.3 Les dotations consommables

Les dotations consommables représentent des actifs destinés à être consommés sur la durée de vie prévue par les statuts, conformément aux engagements pris par les fondateurs.

L'article 18 des statuts de la Fondation Universitaire stipule (i) que la fraction consommable de la dotation ne peut excéder chaque année 20 % de son montant total (ii) que les personnes publiques ne peuvent apporter plus de 50% de la dotation initiale (iii) que la fraction consommable de la dotation apportée par des personnes publiques ne peut excéder 50%.

3/ Les notes sur le bilan

3.1. Apport en capital

Fondateur	Dotation statutaire			Part non consommée
	Part non consommable	Part consommable	Total	
Université d'Aix-Marseille (AMU)	250	250	500	
CNRS	250	250	500	
EHESS	250	250	500	
INSERM	250	250	500	
NCC Partners	0	3 000	3 000	
TOTAL	1 000	4 000	5 000	-

Les apports ont été libérés en totalité.

3.2. Réserves et Report à nouveau

	2022	Décision du CA (affectation du résultat et RAN)	Résultat 2023	2023	Variation
Réserves	555 967	121 412		677 379	121 412
Report à nouveau	-	-		-	-
Résultat	121 412	- 121 412	- 51 376	- 51 376	- 172 788
Total	677 379	-	- 51 376	626 003	- 51 376

3.3. Subvention d'équipement

Financements externes	Bilan ouverture	Augmentation	Diminution	31.12.2023	31.12.2023 dont non fléchées *
ETAT	-	-	-	-	-
Financement des actifs mis à disposition	-			-	
Reprises sur le financement des actifs mis à disposition	-			-	-
ETAT : BIENS MIS A DISPOSITION	-	-	-	-	-
Ministère Education Nationale	-			-	
Reprises cumulées Etat	-			-	-
ETAT : FINANCEMENT DES AUTRES ACTIFS	-	-	-	-	-
HORS ETAT	- 0	-	-	- 0	-
Région	-			-	
Reprises cumulées Région	-			-	-
Département	-			-	
Reprises cumulées Département	-			-	-
Commune	-			-	
Reprises cumulées Commune	-			-	-
Subv. Équipt autres coll. Publiques	13 749			13 749	
Reprises cumulées autres coll. Publiques	- 13 749			- 13 749	-
Union Européenne	-			-	
Reprises cumulées Union Européenne	-			-	-
Autres organismes	-			-	
Reprises cumulées Autres organismes	-			-	-
Autres subventions d'équipement	-			-	
Reprises cumulées autres subventions d'équipement	-			-	-
TOTAL DES FINANCEMENTS EXTERNES	- 0	-	-	- 0	-

3.4. Etat des dettes

	2022	2023	Variation	Créances ou dettes à moins de 1 an	Créances ou dettes à plus de 1 an	Créances ou dettes à plus de 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 475	799	- 2 676	799		
Dettes fournisseurs	- 1 300	119	1 419	119		
Fournisseurs: Factures non parvenues	4 775	680	- 4 095	680		
Dettes fiscales et sociales	-	-	-	-		
Dette: TVA	-	-	-	-		
Avances et acomptes recus	616 212	582 840	- 33 372	582 840		
Autres dettes non financières	88	3 841	3 754	3 841		
Autres dettes non financières	88	3 841	3 754	3 841		
Produits constatés d'avance	2 959	2 959	-	2 959		
Total général	622 734	590 439	- 32 294	590 439	-	-

Détail des produits constatés d'avance

Imputation	Libellé	31.12.2022	31.12.2023	Variation
48700000	PCA - Subvention hors recherche	2 959	2 959	-
TOTAL		2 959	2 959	-

3.5. Immobilisations

3.5.1 – Valeurs d'acquisitions

Actif Immobilisé	Bilan ouverture	MES comptes techniques N-1	Augmentations	Diminutions	Comptes techniques au 31/12/23	31.12.2023
<i>Immobilisations incorporelles</i>	-	-	-	-	-	-
Frais Recherche & Dévelopmt	-	-	-	-	-	-
Logiciels acquis / créés	-	-	-	-	-	-
Autres concessions, brevets	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
<i>Immobilisations corporelles</i>	102 309	-	5 146	-	-	107 456
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions, bâtiments dotation	-	-	-	-	-	-
Constructions, bâtiments acquis	-	-	-	-	-	-
Inst Agencements constructions dotation	-	-	-	-	-	-
Inst Agencements constructions acquises	-	-	-	-	-	-
Autres Inst Agencements constructions	-	-	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-	-
Inst. Tech complexes affectées	-	-	-	-	-	-
Installations, matériels, outillages	-	-	-	-	-	-
Collections littéraires scientifiques, artistiques	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles (matériel informatique, mobilier, matériel de bureau et de transport...)	102 309	-	5 146	-	-	107 456
<i>Immobilisations en cours</i>	-	-	-	-	-	-
<i>En cours d'immobilisation (23130000)</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Avance (23810000)</i>	-	-	-	-	-	-
<i>En cours d'immobilisation (23xxxxxx)</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Participations et créances rattachées à des participations</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Immobilisations financières</i>	-	-	2 800	-	-	2 800
TOTAL GÉNÉRAL	102 309	-	7 946	-	-	110 256

3.5.2 – Amortissements

Amortissements/Dépréciations	Bilan d'ouverture	Augmentations	Diminutions	31.12.2023
<i>Immobilisations incorporelles</i>	-	-	-	-
Frais développement	-	-	-	-
Logiciels, brevets et licences	-	-	-	-
Autres concessions, brevets	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
<i>Immobilisations corporelles</i>	90 625	5 684	-	96 309
Terrains et aménagements	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillages	-	-	-	-
Collections	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	90 625	5 684	-	96 309
Bâtiment remis en dotation	-	-	-	-
<i>Immobilisations financières</i>	-	-	-	-
TOTAL des amortissements	90 625	5 684	-	96 309

3.6. Etat des créances

	2022	2023	Variation	Créances ou dettes à moins de 1 an	Créances ou dettes à plus de 1 an	Créances ou dettes à plus de 5 ans
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	-	-	-	-	-	-
Créances clients	-	-	-	-	-	-
Créances des entités publiques des organismes internationaux	443 942	731 108	287 167	731 108	-	-
Créance: TVA	-	461	461	461	-	-
Créances: Subventions d'exploitation	443 942	730 647	286 706	730 647	-	-
Créances sur les autres débiteurs	-	-	-	-	-	-
Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)	-	-	-	-	-	-
Total général	443 942	731 108	287 167	731 108	-	-

Détail des produits à recevoir et clients - Factures à établir (en €) :

Nature	2022	2023	Variation 2022 / 2023 en €
Subventions RFIEA	199 034	260 365	61 331
Autres Subventions	59 515	122 320	62 805
TOTAL	258 549	382 685	124 136

4/ Les notes sur le compte de résultat

Le résultat de la fondation est déficitaire en 2023 à hauteur de **51 376 €**.

4.1 : Détail du compte de résultat : Charges

	2022	2023	Variation
Achats	-	-	-
Autres achats			
Frais sur achats			
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	213 937	272 906	58 968
Autres charges diverses	210 000	268 012	58 012
Autres charges spécifiques			-
Autres droits			-
Autres impôts et taxes			-
Droits d'auteur	120	-	120
Impôt et taxes - Personnel	2 995	4 167	1 172
Pertes sur créances irrécouvrables			-
Redevances pour concessions	822	727	95
Charges de personnel	166 392	227 319	60 927
Autres charges de personnel	280	192	88
Charges sociales	45 390	62 728	17 338
Salaires, traitements et rémunérations divers	120 723	164 399	43 676
Charges financières	-	-	-
Pertes de change			-
Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme	79 448	110 172	30 724
Achats de sous-traitance et services extérieurs	7 805	8 489	684
Achats et variations de stock	14 019	11 968	2 052
Autres services extérieurs	57 624	89 715	32 091
Dotations aux am, dépréciations et aux provisions financières	-	-	-
Dotations aux am, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés	7 538	5 684	1 854
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)	-	-	-
Total général	467 316	616 081	148 765

4.2 : Détail du compte de résultat : Produits

	2022	2023	Variation
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)	588 728	564 269	24 459
Subventions pour charges de service public	164 150	64 150	100 000
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	424 578	500 119	75 541
Dons et legs	-	-	-
Produits de la fiscalité affectée	-	-	-
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)	-	436	436
Ventes de biens ou prestations de services	-	-	-
Produits de cessions d'éléments d'actif	-	-	-
Autres produits de gestion	-	436	436
Autres produits	-	-	-
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	-	-	-
Reprise du financement rattaché à un actif	-	-	-
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	-	-	-
Gains de change	-	-	-
Autres produits financiers	-	-	-
Total général	588 728	564 705	24 024

Dont Subventions de Fonctionnement	Montant 2023	Part
Subventions RFIEA	301 156	53%
Subvention pour charge de service public	64 150	11%
Etablissements publics	109 763	19%
Collectivités	72 200	13%
Organismes Internationaux	17 000	3%
Total général	564 269	100%